



Droit du travail en detention

Par **elunaeros**, le **30/05/2015** à **13:02**

bonjour, voila mon conjoint est incarceré en centre de detention. il travail du mercredi au dimanche en régime general (cuisine). le mois de mai comportant plusieurs jours ferie ils s attendait a voir une augmentation de sa fiche de paye. il n en est rien!!! a quoi peut il pretendre?? sans contrat de travail pour les detenus et n ayant plus d avocat commi d office depuis son transfert en decembre 2014 et malgres ses nombreuse demande pour avoir un nouvel avocat, nous sommes demuni personne a qui poser les nombreuse questions qui nous taraude concernant ses droits!!!

Par **P.M.**, le **30/05/2015** à **21:00**

Bonjour,

Il faudrait savoir si le salarié a travaillé les jours fériés, si c'est le cas en dehors du 1er mai, il n'y est pas prévu de majoration prévue et en plus il me semble que les détenus ne bénéficient même pas des dispositions du Code du Travail et donc pas plus d'une Convention Collective...